



Projet de Restauration de landes sèches et pelouses sur sable à Chaumont-Gistoux

Sites de la Réserve naturelle domaniale de la Champ'taine et du Bois Matelle

1. Contexte

La lande à bruyère, ou « lande sèche », est un habitat d'intérêt communautaire (HIC 4030) dont l'état de conservation dans la partie wallonne de la Région Atlantique est considéré comme mauvais.

Le dernier rapport du DEMNA (Art 17), établi en 2013, concernant l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, indique pour l'habitat « landes sèches » : « *Dans la région atlantique, les landes sèches sont principalement développées sur les affleurements sableux (Brabant sablo-limoneux, Campine hennuyère) mais elles peuvent occasionnellement se rencontrer dans l'ensemble du domaine biogéographique atlantique, lorsque le substrat est favorable. Elles se maintiennent dans des bois clairs de recolonisation ou des plantations de pins, de même que dans des stations anthropiques (anciennes sablières, talus routiers, talus ferroviaires). Les surfaces occupées par l'habitat sont très isolées les unes des autres et généralement de faible taille. Leurs structures et fonctions sont mauvaises : les espèces typiques sont, pour la plupart, menacées de disparition et, dans la plupart des sites, la callune ne se régénère pas. Dès lors, la lande est fréquemment dominée par des espèces envahissantes (fougère-aigle, canche flexueuse, molinie). Les perspectives futures sont mauvaises, la plupart des stations ne bénéficiant d'aucun statut fort de protection et peu de stations faisant l'objet d'une gestion conservatoire. Pour les raisons évoquées ci-dessus, la tendance est jugée négative pour cet habitat.* »

Un large programme de restauration de cet habitat doit donc s'envisager et le PAF wallon (« Prioritized Action Framework ») a fixé d'importants objectifs de conservation :

- *Augmentation des surfaces et de la connectivité de l'habitat en Région Atlantique, avec un objectif de restauration de 150 hectares de landes sèches ;*
- *Amélioration des structures et fonctions de l'habitat par la mise en œuvre d'une gestion efficace des surfaces restaurées : étrépage, mise à feu, pâturage,...* ;
- *Maintien et amélioration de l'état de conservation des espèces de la lande par une gestion en rotation maintenant une mosaïque de différents stades de croissance de la callune.*

En vue de mettre en œuvre certains des objectifs du PAF wallon, le Projet « Life Intégré », ou « Belgian Nature Integrated Project » (BNIP) a été lancé fin 2015 en vue d'établir les plans d'actions pour les habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation défavorable, ainsi que de réaliser une série de projets-pilote de restauration de ces habitats, dont font partie les landes sèches sur sable.



La pelouse sur sables acides (2330)

La pelouse sur sables acides est un habitat d'intérêt communautaire (HIC 2330) dont l'état de conservation dans la partie wallonne de la Région Atlantique est considéré comme mauvais.

Le dernier rapport du DEMNA (Art 17), établi en 2013, concernant l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, indique pour l'habitat « landes sèches » : « *Les pelouses pionnières du Corynephorion sont très rares en région atlantique wallonne (Brabant sablo-limoneux, Campine hennuyère). Elles se développent en contact ou en connexion dynamique avec les landes à callune (4030) et d'autres habitats ouverts des sables secs et acides. La plupart des stations résiduelles se trouvent dans des stations anthropiques (sablères, talus routiers, talus ferroviaires) où elles sont menacées par l'urbanisation, l'exploitation du sable, les réhabilitations des sablières. L'évolution progressive de la végétation, l'extension d'espèces exotiques envahissantes et l'eutrophisation justifient la cote mauvaise (U2) attribuée aux structures et fonctions. Les perspectives futures sont mauvaises, la plupart des stations ne bénéficiant d'aucun statut fort de protection. La tendance à long terme n'a pu être établie par manque d'informations lors des rapports précédents. Elle est vraisemblablement négative pour cet habitat.* »

Un large programme de restauration de cet habitat doit donc s'envisager et le PAF wallon (« Prioritized Action Framework ») a fixé d'importants objectifs de conservation :

- Assurer une protection efficace des surfaces subsistantes, particulièrement en Région Atlantique ;
- Augmentation des surfaces et de la connectivité de l'habitat en Région Atlantique, avec un objectif de restauration active de 50 hectares de pelouses sur sables acides ;
- Amélioration des structures et fonctions de l'habitat par la mise en œuvre d'une gestion efficace récurrente des surfaces existantes et restaurées en vue d'empêcher la recolonisation forestière et le développement d'espèces invasives ;

2. Description des sites concernés

Le projet se situe sur le territoire de la Commune de Chaumont-Gistoux et concerne deux sites distants d'environ 2250 mètres, tous deux inscrits au sein du site Natura 2000 BE31007 « Vallée du Train » : La réserve naturelle domaniale de la Champ'taine et la lande du Bois Matelle

La Réserve naturelle de la Champ'taine (SGIB n°653)

Cette vaste sablière, réserve naturelle domaniale depuis 1996, présente un intérêt esthétique évident grâce à la présence de plusieurs massifs de grès rubéfiés et de falaises éboulées de sable meuble. Le fond de l'excavation a été fortement modifié par divers dépôts et par la création de terrains de hockey, actuellement inutilisés. On y trouve des lambeaux de pelouse à *Corynephorus canescens* et de lande à callune. L'entomofaune est riche en espèces des milieux sableux, notamment des Hyménoptères Aculéates et *Cicindela hybrida*.

La réserve naturelle a une superficie globale de 10,48 hectares et est reprise au sein du site Natura 2000 BE31007 « Vallée du Train » ainsi qu'au sein du site de Grand Intérêt Biologique n°653 « Sablière de Champ'taine (Chaumont-Gistoux) »

Service Public de Wallonie – DG03 – Direction de la Nature – Département Nature et Forêts
Avenue Prince de Liège, 7 – 5100 Jambes - Tel : 081/33 58 48 – 081/33 58 29 Fax : 081/33 58 22
eric.joiris@spw.wallonie.be - tatiana.kerres@spw.wallonie.be



Belgian Nature Integrated Project



La carrière Champ'taine est une ancienne sablière dont l'exploitation a débuté en 1964 pour fournir le sable nécessaire à la construction de l'autoroute Bruxelles-Namur et dont l'activité s'est terminée en 1976. La carrière se trouve non loin du ruisseau du Pré Delcourt, affluent du Train (bassin de la Dyle).

Géologiquement, la carrière découvre de haut en bas:

- des limons quaternaires avec cailloutis de silex;
- des sables tongriens avec gravier de base fossilifère;
- des sables, des grès en plaquettes, des grès cellulés, des grès fistuleux, des grès et sables ferrugineux (avec figures de liesegang) du Bruxellien qui reposent en discordance de stratification sur les assises du Cambrien formées de quartzites et de phyllades.

Les sables bruxelliens très filtrants laissent facilement percoler les eaux de pluie et de ruissellement qui sont arrêtées au niveau des assises cambriennes. Il se forme une nappe de plusieurs mètres d'épaisseur dont la surface affleure à la base de la carrière.

Du point de vue biologique, la sablière a perdu ces dernières années beaucoup de son intérêt en raison de la colonisation arbustive, n'épargnant que quelques affleurements gréseux et coulées de sable où subsistent des stations du rare corynéphore (*Corynephorus canescens*), plante protégée dont seule une dizaine de stations subsistent actuellement au nord du sillon Sambre-et-Meuse.

Si rien n'est entrepris afin de rouvrir le milieu au sein de la sablière, les différentes espèces et habitats inféodés aux espaces sableux ensoleillés risquent de disparaître à court terme. Ce projet de restauration d'habitats présente donc une opportunité à saisir pour restaurer et redévelopper ces habitats et espèces menacés au sein de la réserve naturelle domaniale.

Du point de la cartographie du site Natura 2000, la zone concernée par les travaux au sein de la RND de Champ'taine est située :

- En UG10 : parcelles A, B et J, au nord du site, actuellement occupées par une plantation âgée de *Pinus nigra*, ainsi qu'un bouquet de robiniers faux-acacia au sein de l'ancienne sablière ;
- En UG2 : coulées sableuses et affleurements gréseux comportant encore des lambeaux de pelouses sur sable (Eur15 2330) et landes sèches (Eur15 4030) au sein de l'ancienne sablière ;
- En UG8 : versants de l'ancienne sablière actuellement recolonisés par un jeune peuplement de bouleaux verruqueux, chênes pédonculés, chênes rouges et cerisiers tardifs
- En UG1 : mare située dans le fond de l'ancienne sablière, actuellement fortement envahie de saules sur son pourtour.

Lande à bruyère du Bois Matelle

Cette petite lande (environ 700m²), située au sein d'un bois communal, occupe une coulée sableuse qui semble d'origine naturelle, car située sur un versant abrupt de la Vallée du ruisseau des Papeteries. Elle est constituée d'une petite clairière au sein d'une ancienne plantation de pins sylvestres et pins noirs datant de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle. On y observe de belles plages de *Calluna vulgaris* et des zones plus ouvertes où se développent de belles stations de *Corynephorus canescens* et d'*Aira praecox*, deux espèces végétales pionnières typiques des sables mobiles. Le versant de la vallée, au sud, ainsi que le plateau sableux, à l'est, sont occupés par une plantation de pins sylvestre et pins noirs.

Service Public de Wallonie – DG03 – Direction de la Nature – Département Nature et Forêts
Avenue Prince de Liège, 7 – 5100 Jambes - Tel : 081/33 58 48 – 081/33 58 29 Fax : 081/33 58 22
eric.joiris@spw.wallonie.be - tatiana.kerres@spw.wallonie.be



Belgian Nature Integrated Project



Si rien n'est entrepris afin de rouvrir le milieu, les différentes espèces et habitats inféodés aux espaces sableux ensoleillés risquent de disparaître à court terme. Ce projet de restauration d'habitats présente donc une opportunité à saisir pour restaurer et redévelopper ces habitats et espèces menacés au sein du site de la lande du Bois Matelle.

3. Descriptif des travaux

Les actions de restauration qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

A – Site de la Champtaine : Restauration d'une lande sèche (Eur15 4030) et de pelouses sur sable (Eur15 2330) au départ d'une mise à blanc (parcelles A et J)

Cette action vise la restauration de 1,16 hectare d'une mosaïque des habitats « pelouses sur sable » (Eur15 2330) et « landes sèches » (Eur15 4030), au départ d'une coupe à blanc d'une ancienne plantation de pins noirs (via vente de bois) sur sables podzolisés du Bruxellien. Celle-ci implique les étapes suivantes :

- a. Dans le cadre de la vente de bois programmée en été-automne 2019 :
 - Maintien d'une bande de 3 mètres en limite nord (prairie) et limite Est (culture) en vue d'assurer le retour d'une haie vive spontanée – Abattage des pins noirs à 1m / 1m50 pour le maintien de bois mort sur pied favorable aux pics
 - Maintien des arbustes d'intérêt biologique (*Frangula alnus* et *Sorbus aucuparia*)
- b. Nettoyage de coupe : andainage en limite de parcelle – côté champs (écran contre les coulées boueuses) + constitution de « fagots/fascines » dans un ravin traversant la parcelle A ;
- c. Fraisage des souches en plein au niveau de la mise à blanc en vue de permettre la mise en œuvre d'un étrépage ;
- d. Rognage localisé des souches de *Prunus serotina* en lisière des parcelles et dans le bosquet de feuillus maintenu au Sud-Est ;
- e. Mise en œuvre d'étrépages sur une profondeur de 10 cm avec constitution d'andains en limite de parcelle.

En limite Est de la parcelle A, en vue d'apporter une solution à la problématique des coulées boueuses provenant sporadiquement du champ cultivé voisin, il est également prévu le creusement d'un fossé de récolte des eaux de ruissellement en bordure du champ, de dimensions : longueur +/- 30 mètres ; largeur 1,5 mètre ; profondeur 1 mètre. Ce fossé sera complété, côté bois, par un merlon constitué des terres d'excavation du fossé, d'environ 1 mètre de haut sur 1,5 mètre de large et planté par une bande d'arbustes (ourlet arbustif de lisière étagée composé de 50% *Crataegus monogyna*, 15% *Sorbus aucuparia*, 15% *Sambucus nigra*, 10% *Acer campestre* et 10% *Corylus avellana*) sur un rang ; espacement entre arbustes 40 cm ; plantés par bouquets de 3 (nombre total d'arbustes = 75).

Service Public de Wallonie – DGO3 – Direction de la Nature – Département Nature et Forêts
Avenue Prince de Liège, 7 – 5100 Jambes - Tel : 081/33 58 48 – 081/33 58 29 Fax : 081/33 58 22
eric.joiris@spw.wallonie.be - tatiana.kerres@spw.wallonie.be



Belgian Nature Integrated Project



B – Site de la Champtaine : Restauration d'une mosaïque de pelouses sur sable (Eur15 2330) et de landes sèches (Eur15 4030) sur les talus de l'ancienne sablière de la Champtaine (parcelles C, D, E, F, G)

Cette action vise la restauration de 2,75 hectares d'une mosaïque des habitats « pelouses sur sable » (Eur15 2330) et « landes sèches » (Eur15 4030), au niveau des talus de l'ancienne sablière, actuellement recolonisés par un boisement jeune dominé par le bouleau verruqueux, le chêne pédonculé, le chêne rouge et le cerisier tardif. Cette action vise également à dégager les végétations de pelouse sur sable et de lande sèche subsistant encore au niveau des coulées sableuses et affleurements gréseux.

Cette action implique :

- L'aménagement des accès au chantier : terrassements légers et déplacement de blocs gréseux ;
- Le maintien d'une « haie/bande boisée » en limite de parcelles, le long de la terre de culture
- Le Déboisement des talus sableux de la sablière :
 - Abattage de l'ensemble des ligneux (avec maintien éventuel de quelques essences d'intérêt) depuis le haut du talus et/ou le bas du talus ;
 - Quelques saules marsaults à élaguer en têtards (sources de nectar/pollen) ;
 - Evacuation des bois (biomasse - plaquettes) ;
 - Arrachage des souches :
 - De l'ensemble des ligneux sur les zones planes et sur les zones accessibles depuis le haut et le bas des talus (sur une largeur minimale de 8 à 10 mètres) ;
 - De l'ensemble des ligneux d'essence exotique (essentiellement *Prunus serotina* et *Quercus rubra*) y compris ceux de petites dimensions (diamètre min. 3cm), sur le reste des talus ;
 - Attention particulière au robinier (2 zones principales sur parcelles C et F + une quinzaine d'arbres à l'entrée du site) : arrachage + terrassement sur 30-40 cm avec évacuation des fragments de racines et broyage des souches/racines sur zone proche (sur le massif de renouée du Japon?)
 - Les moyens mécaniques pour l'arrachage peuvent être le treuil forestier, la pelle mécanique ou tout autre moyen accepté par le maître d'ouvrage ;
 - Un fraisage des souches peut être envisagé sur les zones accessibles ;
 - Les souches extirpées seront mises en tas au sein des parcelles concernées ou à proximité directe.
 - Mise en œuvre d'étrépages des bas de pente sur une largeur de 10 à 15 mètres et une profondeur de +/- 10 cm sur 75% du linéaire et mise en tas des rémanents à proximité ;
 - Terrassement, à flanc de talus (dans la moitié supérieure) de deux « micro-falaises à hirondelles de rivage » chacune d'une hauteur de 2,5 à 3 mètres sur une longueur de 20 mètres chacune.
- Dégagements des coulées sableuses et rochers gréseux (surface = 0,45 ha)
 - Abattage manuel, si nécessaire en rappel, des arbres et arbustes ;
 - Evacuation des bois (biomasse – plaquettes) et mise en tas des branchages en limite de parcelles.

Service Public de Wallonie – DGO3 – Direction de la Nature – Département Nature et Forêts
Avenue Prince de Liège, 7 – 5100 Jambes - Tel : 081/33 58 48 – 081/33 58 29 Fax : 081/33 58 22
eric.joiris@spw.wallonie.be - tatiana.kerres@spw.wallonie.be



Belgian Nature Integrated Project



Une attention particulière sera portée à la présence du grand-duc d'Europe sur le site. Le chantier dans la zone de présence (parcelles E, F, G) devra se dérouler exclusivement entre septembre-décembre.

C – Site de la Champtaine : Elimination du Cerisier tardif (*Prunus serotina*) au sein d'une plantation de pin noir (parcelle B)

Cette action vise l'élimination, par rognage localisé des souches, d'une espèce exotique envahissante présente ponctuellement en sous-étage d'une plantation de pins noirs (surface : 0,57 hectare) maintenue pour son intérêt pour l'avifaune (pic noir notamment). L'élimination du cerisier tardif permettra de limiter les risques d'envahissement des parcelles voisines sur lesquelles des milieux ouverts sont restaurés.

D – Site du Bois Matelle : Restauration d'une lande sèche (Eur15 4030) et de pelouses sur sable (Eur15 2330) au départ d'une mise à blanc de pins (parcelle K)

Cette action vise la restauration de 0,67 hectare d'une mosaïque des habitats « pelouses sur sable » (Eur15 2330) et « landes sèches » (Eur15 4030), au départ d'une coupe à blanc d'une ancienne plantation de pins sylvestres, pins noirs et chênes rouges (via vente de bois) sur sables podzolisés du Bruxellien. Celle-ci implique les étapes suivantes :

- Broyage des arbustes subsistants + treuillage des arbustes inaccessibles dans la pente forte (*Prunus serotina*) avec maintien de quelques arbustes d'intérêt biologique (*Frangula alnus* et *Sorbus aucuparia*) ;
- Rognage des souches sur le plateau ;
- Nettoyage de coupe : andainage en limite de parcelle – côté est, nord et sud ;
- Dans la coulée sableuse, arrachage des arbustes au treuil avec précaution pour ne pas impacter la lande existante ;
- Etrépage profondeur 10-15 cm sur 90% de la surface du plateau et du début de la pente, avec maintien des belles zones de *Calluna vulgaris* .

E – Sites de la Champtaine et du Bois Matelle : Mise en place de clôtures à l'aide d'un treillis à moutons (de type Ursus lourd), d'une hauteur de 120 cm ou 140 cm, pieux robinier.

La gestion récurrente des différentes parcelles restaurées sera mise en œuvre à l'aide d'un pâturage ovin/caprin/asin extensif. Celui-ci sera permis par la mise en place de clôtures adaptées.

4 enclos de pâturage seront mis en place sur le site de la Champtaine, sur une surface globale de 3,27 hectares. Chaque enclos aura une surface située entre 75 à 90 ares. Les enclos seront constitués d'un treillis du type « Ursus » de 120 cm surmonté d'un fil électrifiable. La dimension de la maille sera Par un jeu de barrières communicantes, le pâturage pourra être organisé en itinérance d'un enclos à l'autre durant la saison de pâturage. Un enclos de contention, constitué d'un treillis de 140 cm, est prévu au niveau de la rue du Bois du Sart pour faciliter la manutention du troupeau, et le chargement/déchargement depuis une bétailière. L'enclos nord (parcelle A) étant traversé par un sentier, celui-ci sera équipé de deux barrières « piéton » de type basculante. Sur la parcelle A, en vue de canaliser les promeneurs sur les sentiers et de matérialiser la limite des parcelles cadastrales entre haies et terres cultivées voisines, une clôture constituée de piquets espacés de 5 mètres et d'un double-fil de fer sera mise en place.

Service Public de Wallonie – DG03 – Direction de la Nature – Département Nature et Forêts
Avenue Prince de Liège, 7 – 5100 Jambes - Tel : 081/33 58 48 – 081/33 58 29 Fax : 081/33 58 22
eric.joiris@spw.wallonie.be - tatiana.kerres@spw.wallonie.be



Belgian Nature Integrated Project



1 enclos de pâturage d'une surface de 66 ares sera mis en place sur le site de la lande du Bois Matelle, du même type qu'à la Champtaine.

L'ensemble de l'infrastructure « clôtures » permettra d'assurer la gestion de 3,93 hectares de landes et pelouses sur sable. L'infrastructure sera composée de 2005 mètres de clôture type Ursus de 120 cm, de 45 mètres de clôture type Ursus de 140 cm, de 22 barrières « à vaches » (treillis démontable avec 3 piquets intercalaires), de 2 barrières basculantes pour piétons et de 240 mètres de clôture « double-fil ».

F – Site de la Champtaine : Elimination du Cerisier tardif (*Prunus serotina*) au sein d'une plantation de pin noir (parcelle B)

Cette action vise l'élimination, par rognage localisé des souches, d'une espèce exotique envahissante présente ponctuellement en sous-étage d'une plantation de pins noirs (surface : 0,57 hectare) maintenue pour son intérêt pour l'avifaune (pic noir notamment). L'élimination du cerisier tardif permettra de limiter les risques d'envahissement des parcelles voisines sur lesquelles des milieux ouverts sont restaurés.

G – Site de la Champtaine : Restauration de deux mares (parcelles H et I)

Deux mares existantes sont fortement atterries et leurs berges sont colonisées par des saules de 8-10 mètres de haut. En vue de restaurer ces mares, on procèdera aux travaux suivants :

- Abattage des ligneux (saules essentiellement et aulnes blancs dans la parcelle H), évacuation des bois et rognage ou arrachage des souches ;
- Curage partiel (80%) des mares avec dépôts des curures sur une zone à définir en berges (attention à ne pas percer le fond argileux).

H – Aménagements didactiques : pose de panneaux didactiques

En vue d'informer le public sur les travaux de restauration réalisés et l'intérêt biologique des deux sites, plusieurs panneaux didactiques seront mis en place : 2 panneaux didactiques sur le site de la Champtaine et 1 panneau didactique sur le site du Bois Matelle.

La localisation de ces différentes actions de restauration est précisée sur les différents plans joints.

Rédaction : Julien TAYMANS

Natagora Asbl - LIFE BNIP

Responsable de la mise en œuvre du Plan d'actions « Habitats Ouverts Atlantiques »

Mars 2019